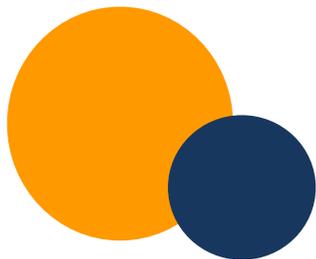


## NOS PARTENAIRES



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Marne

- Les établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires
- Les professionnels libéraux
- Tout acteur susceptible d'intervenir auprès de l'EMAS



## COMPOSITION DE L'EMAS

- 👤 Une directrice
- 👤 Un médecin
- 👤 Un éducateur spécialisé
- 👤 Une ergothérapeute
- 👤 Une conseillère technique

## CONTACTS



[contact.emas52@alefpa.fr](mailto:contact.emas52@alefpa.fr)



EMAS - DITEP HENRI VIET  
2, rue Anne-Marie-LEGROS  
52140 MONTIGNY LE ROI



EMAS 52

Equipe Mobile  
d'Appui Médico-Social à  
la Scolarisation des élèves  
en situation de handicap

Département de la Haute-Marne

Flyer à destination des  
familles

## QUI SOMMES NOUS ?

L'EMAS est une équipe mobile qui intervient auprès des établissements scolaires afin de venir en aide à la scolarisation de votre enfant, élève en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques.

L'EMAS intervient dans tous les établissements scolaires de la Haute-Marne, privés ou publics, de la maternelle au lycée.

## COMMENT FAIRE APPEL A NOUS ?

C'est l'établissement scolaire qui sollicite l'aide de l'EMAS. La famille de l'enfant est toujours associée à cette démarche via la signature d'un recueil de consentement.

## MISSIONS

L'EMAS a pour mission de sensibiliser les professionnels des établissements scolaires sur la question du handicap et des besoins spécifiques :

- Apporter appui et conseil ;
- Aider l'établissement scolaire et la famille dans le cadre de la scolarité de l'élève ;
- Maintenir autant que possible la scolarité de l'élève en situation de handicap ;
- Conseiller la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) si nécessaire.

## Comment ça se passe ?

Une fois l'EMAS sollicitée pour intervenir dans l'établissement scolaire, un ou plusieurs professionnel(s) observe(nt) l'enfant dans la classe. L'équipe se met également en lien avec les parents de l'élève et avec les différents partenaires éventuels afin de cerner au mieux ses besoins.

Ces observations et rencontres permettent à l'EMAS d'envisager des pistes d'action en classe : l'équipe accompagne les professionnels de l'établissement scolaire dans des aménagements et adaptations visant le mieux-être de l'élève et au maintien de sa scolarité. L'EMAS ne travaille donc qu'avec les professionnels pédagogiques et pas directement auprès de l'enfant.

Ces interventions sont ponctuelles : une fois les objectifs atteints, l'EMAS clôture la situation et se retire.